

# FORMATION



**DURÉE** 2.5 jours  
**HORAIRES** 9h00 – 12h30  
14h00 – 17h30  
**LIEU** Cerfrance Gde  
5, av. de Virecourt  
33370 Artigues



**PUBLIC VISÉ**  
> Viticulteurs chefs d'exploitation,  
employeurs de main d'œuvre  
> Salariés responsables

## PRÉREQUIS

> Disposer d'un ordinateur portable

## TAUX DE SATISFACTION

De la dernière formation 100 %

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 7 à 10

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

> Théorie  
> Échanges & retours d'expérience  
> Cas pratiques

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

> Mise en situation



## RESSOURCES HUMAINES & DROIT SOCIAL

# RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) *Obligatoire depuis 2001*

## OBJECTIFS :

- > **Connaître** les obligations de l'entreprise en matière de prévention des risques professionnels
- > **Identifier** les risques et être en capacité de proposer des actions de prévention
- > **Comprendre** la méthode d'évaluation et s'approprier l'outil de diagnostic et d'évaluation afin d'être capable de réaliser son auto diagnostic (réalisation de son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), et les mises à jour ultérieures

CONTACT &  
INSCRIPTION

Janique JENNEQUIN – 05 57 54 26 00  
[formation@33.cerfrance.fr](mailto:formation@33.cerfrance.fr)  
[Formulaire d'inscription](#)

**DÉLAI D'ACCÈS AUX FORMATIONS :** Inscription possible jusqu'à 3 jours ouvrés avant le début de la formation.

**ACCESSIBILITÉ :** Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En amont de la formation, nous définissons ensemble comment vous proposer le parcours le plus adapté.

**RESPONSABLE DE STAGE :** Antony CARARON, Responsable Pôle Conseil

Mise à jour le 15/10/21

## DATES

### INTERVENANT

> Delphine ALAJARIN  
Conseiller d'entreprise spécialisé  
viti-vinicole  
Maîtrise Administration  
Economique et Sociale (mention  
gestion des entreprises)  
DESS AGCOM  
Animateur accrédité SME des  
vins de Bordeaux et RSE  
« Bordeaux cultivons demain »  
par le CIVB

## GESTION & COMPTABILITÉ

# RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) *Obligatoire depuis 2001*

### PROGRAMME :

#### Partie 1 : Formation collective (2 jours)

- > Rappel sur les obligations des employeurs en matière de prévention et d'évaluation des risques professionnels (de la notion de sécurité à l'obligation de résultat, responsabilité civile, pénale et financière)
- > Présentation et explication de la méthode d'évaluation des risques professionnels
- > Présentation du logiciel XPERT Santé Sécurité du cabinet PERI-G
- > Réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

#### Partie 2 : Rendez-vous sur site

- > Visite sur site
- > Reprise / validation du plan d'action
- > Finalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (sur support informatique)

#### En option :

Remise de documents supports papier + affichages obligatoires (290 € HT)

### TARIF

> À partir de 146 € HT la journée

> Prise en charge possible par votre fonds de formation ou votre OPCO (VIVEA, OCAPIAT...)

Mise à jour le 15/10/21

CONTACT &  
INSCRIPTION

Janique JENNEQUIN – 05 57 54 26 00  
[formation@33.cerfrance.fr](mailto:formation@33.cerfrance.fr)  
[Formulaire d'inscription](#)

**DÉLAI D'ACCÈS AUX FORMATIONS :** Inscription possible jusqu'à 3 jours ouvrés avant le début de la formation.

**ACCESSIBILITÉ :** Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En amont de la formation, nous définissons ensemble comment vous proposer le parcours le plus adapté.

**RESPONSABLE DE STAGE :** Antony CARARON, Responsable Pôle Conseil